



## **Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration au local du Club de bridge de Saint-Lambert, tenue le 28 juillet 2021**

- 1- Ouverture de la réunion 13h30, présidée par Henri Azoulay.
- 2- Présences : Henri Azoulay  
Luce Dubord  
Fernand Vachon  
Absence : Suzanne Faille
- 3- Adoption de l'ordre du jour  
*Unanimité*
- 4- Suivi des décisions de la dernière réunion.  
*Le point sur le loyer sera débattu en 6*
- 5- Adoption du dernier procès-verbal du 30 juin 2021  
*Unanimité*
- 6- Dernière nouvelle sur le loyer et le bail  
Nous avons rencontré les responsables de l'église le 20 juillet et avons conclu ensemble les points suivants :
  - Le loyer sera de quatre cents dollars par mois jusqu'au 31 décembre 2021, à condition qu'Henri continuera à faire les demandes de subvention tant que cela sera possible.
  - Nous sommes d'accord que, vu la situation actuelle, si il y a renouvellement de bail, cela se fera sur la base d'un an, afin d'évaluer la reprise.
  - Une demande sera faite à la ville par l'église et par nous pour l'allongement du temps de stationnement dans les rues.
  - Entre le 15 novembre et le 15 décembre nous nous réunirons pour prendre les décisions suivantes :
    - 1- Le choix du local : soit ou nous sommes soit le local au dessous
    - 2- Le non-renouvellement du bail sans préavis

*Le CA a décidé de mettre ces points à l'ordre du jour de l'assemblée générale.*

*Unanimité*

7- Bridge virtuel du jeudi

Notre sondage à choisir entre l'après midi et le soir pour cette cession est pratiquement égal. Donc le CA a décidé, afin de garder un équilibre, que nous garderons le jeudi virtuel en après midi et le mardi sera en soirée.

*Unanimité*

8- Préparation pour la reprise en salle.

a- Malgré la décision du CA, d'éliminer certaines séances qui sont très déficitaires pour le club, nous avons décidé de maintenir toutes les cessions antérieures et **cela pour un mois**. Ensuite l'élimination se fera s'il y a lieu.

b- À l'ouverture nous offrirons la carte de membres qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2022 et le coût restera le même soit \$10.

*Nous comptons beaucoup sur les bridgeurs pour renouer avec notre club qui vous promet beaucoup de renouveau.*

c- L'assemblée générale sera convoquée dans les 30 à 60 jours suivant la réouverture. Seuls les membres ayant leur nouvelle carte auront droit de vote.

d- Un justificatif de vaccination sera exigé

*Nous vous donnerons plus de détails lors de l'invitation pour la reprise des activités.*

9- Préparation pour la prochaine assemblée générale.

Plusieurs points pour l'amélioration de notre club seront portés à l'ordre du jour.

*Nous comptons sur les membres pour être présents en très grand nombre.*

10- Fermeture de la réunion à 15h30